




Plan de paysage de Chartreuse

Phase #1 DIAGNOSTIC



EXTRAIT COLLINES DE CHARTREUSE

février 2018



**Atelier Chardon
paysages**

ADRESSES : 14 rue Eugène Dubois
01000 Bourg-en-Bresse
(BUREAU À LYON): 92 rue Béchevelin 69007 Lyon
PORT : 06 76 41 87 11
FIXE : 09 73 53 00 99
FAX : 09 78 53 00 99
MAIL : contact@atelierchardon.com

**Laurence Janet
urbaniste**

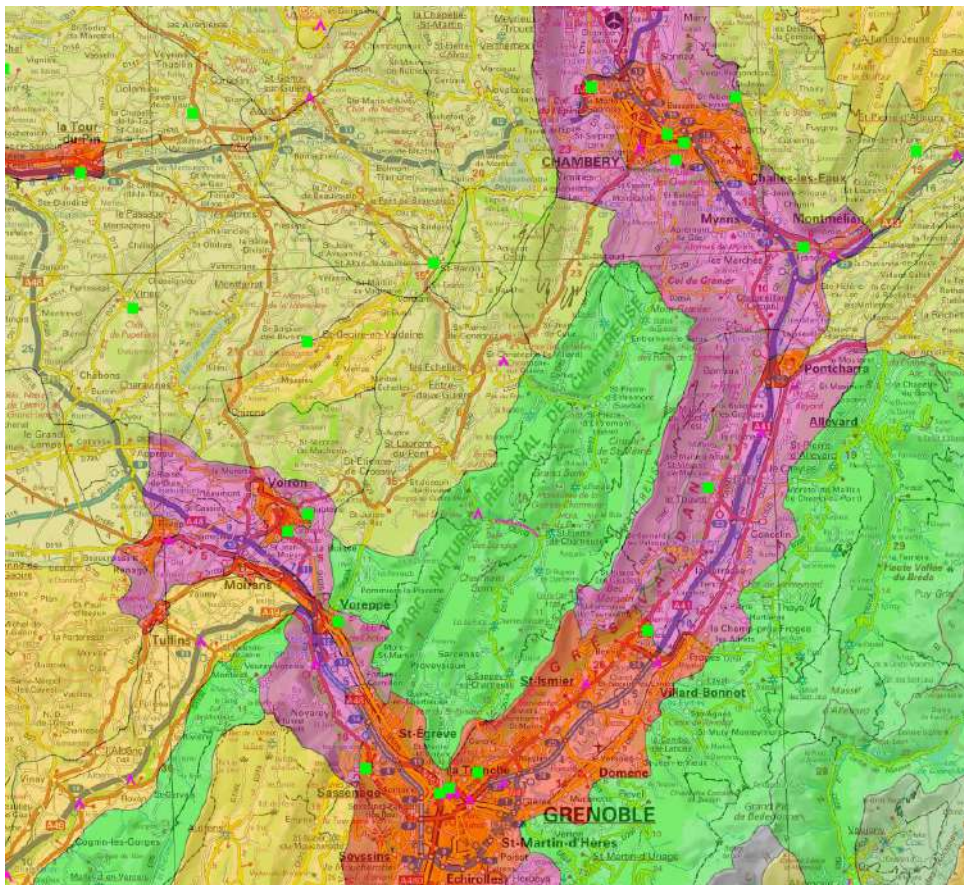
13, impasse Amédée Daille
73000 CHAMBERY

**Olivier Pasquet
architecte-géographe**

Les Pointières
73720 Queige

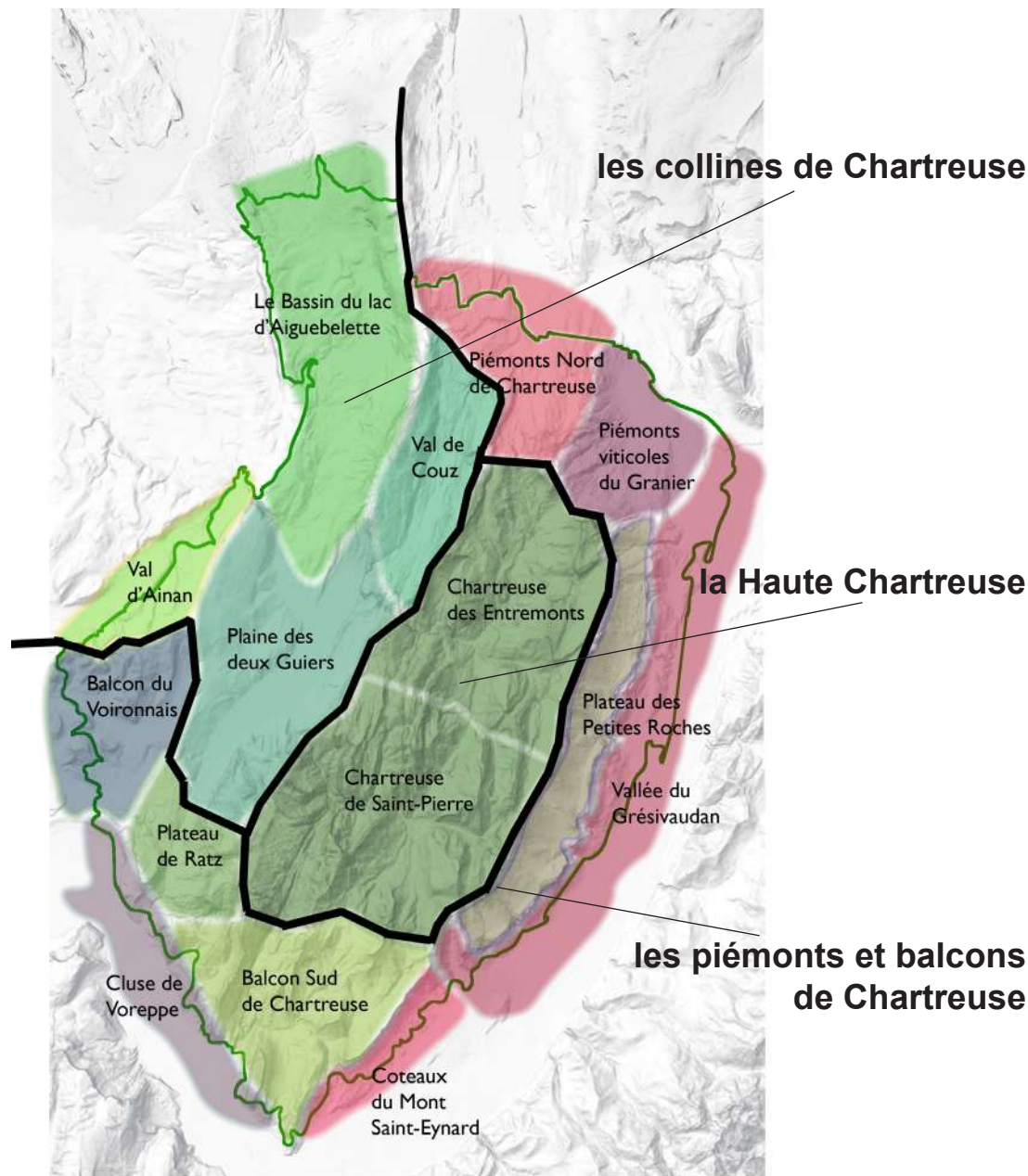
SOMMAIRE

CONTEXTE ET OBJECTIFS	4
LE PAYSAGE, OBJET INTIME ET COLLECTIF	6
1. IDENTIFICATION DES PAYSAGES, DES DYNAMIQUES ET DES ENJEUX	9
1.1. LA CHARTREUSE : INTRODUCTON GÉO-HISTORIQUE	10
1.2. LES 3 ENSEMBLES PAYSAGERS	14
1.3. L'AVANT-SCÈNE VIVANTE DU MASSIF DE CHARTREUSE	17
1.4. AU CŒUR DU MASSIF, LE CLAIR OBSCUR RURAL	23
1.5. LA COURONNE PÉRI-URBAINE, NOUVEAU SEUIL DU MASSIF	29
2. DESCRIPTION PAR UNITÉS PAYSAGÈRES	36
2.1. LES 15 UNITÉS PAYSAGÈRES	36
2.2. LES COLLINES DE CHARTREUSE	39
2.3. LA HAUTE CHARTREUSE	49
2.4. LES PIÉMONTES ET BALCONS DE CHARTREUSE	55
2.5 SYNTHÈSE DES ENJEUX	74



extrait cartographique des 7 familles de paysages en Rhône-Alpes
source DREAL 2006

- paysages agraires
- paysages urbains et périurbains
- paysages émergents
- paysages naturels
- paysages ruraux-patrimoniaux
- paysages naturels de loisirs
- paysages marqués par de grands équipements



1.2. Les 3 ensembles paysagers*

*Un **ensemble paysager** correspond à un regroupement de territoires dont les paysages partagent les mêmes dynamiques ou portent un certain nombre de fondements communs. Ces ensembles permettent une analyse globale du territoire et un rapprochement stratégique de secteurs jusque là individualisés.

Le massif de Chartreuse est traditionnellement décrit selon trois ensembles géomorphologiques : les piémonts, l'avant-pays et la Haute-Chartreuse (Cf Charte du PNR de Chartreuse 2009-2019). En 2006, la DIREN avait proposé une lecture des paysages de la région selon une approche dynamique qui permettait de prendre en compte une notion d'évolution dans la description.

La catégorie «paysages émergents» avait notamment été créée pour décrire des «paysages naturels ou ruraux qui ont évolué à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, vers des formes d'urbanisation diffuse à vocation résidentielle. Ils ont perdu, en tant que dominante, les caractéristiques des types de paysages précédents, sans être pour autant assimilables aux types de paysages urbains ou périurbains. Ils sont marqués par des constructions, des aménagements et des comportements liés à l'urbanité, tout en présentant une faible densité globale d'urbanisation».

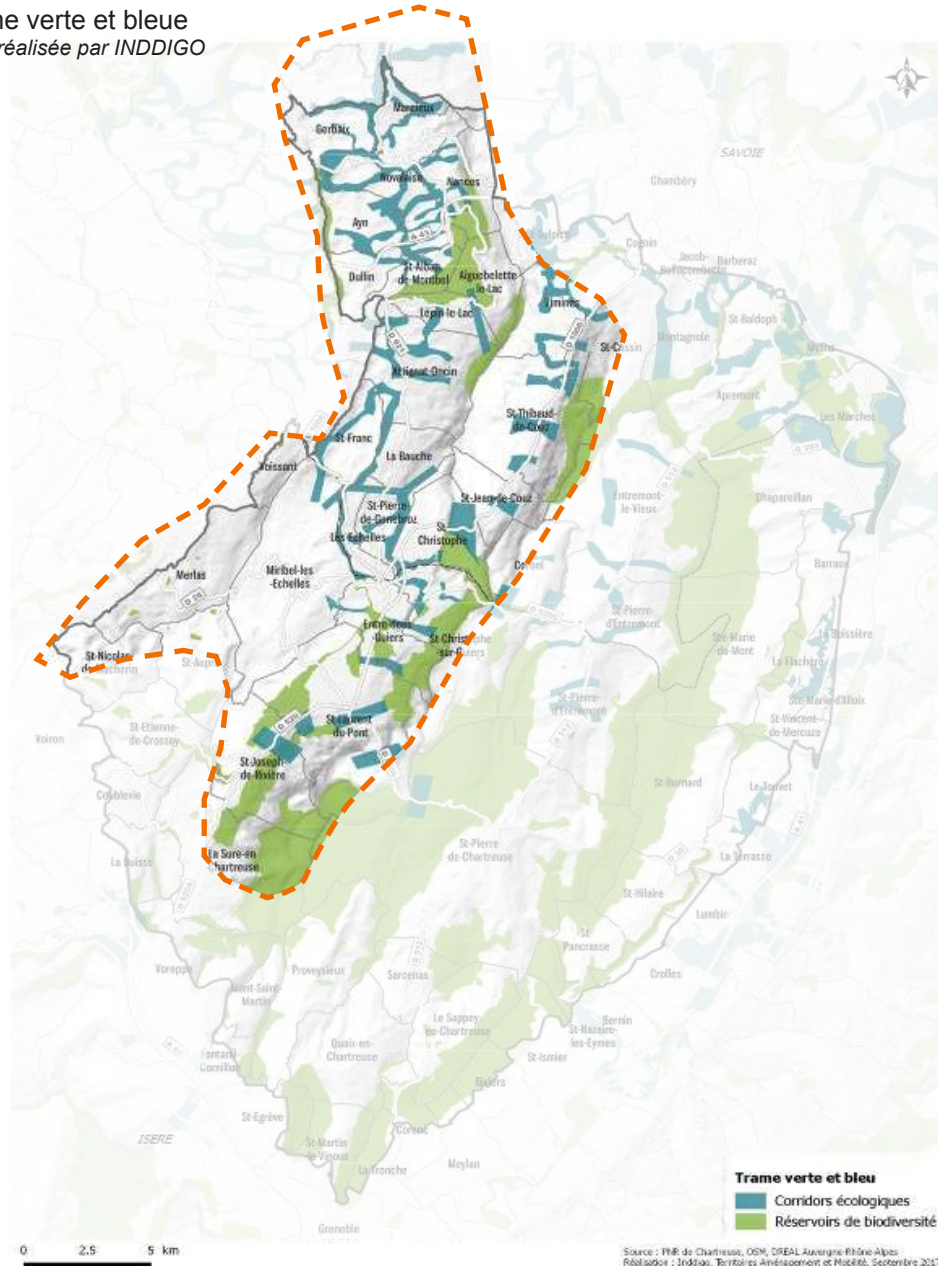
Le repérage des 7 familles de paysages en France sur le territoire du PNR de Chartreuse fait apparaître un nouvel espace situé en périphérie au contact des agglomérations. Il porte des paysages émergents, urbains et périurbains. Cet ensemble ne correspond pas au découpage géomorphologique classique et met en évidence une frange aux paysages en plein bouleversement du fait de la pression urbaine.

Dans le diagnostic du plan de paysages de Chartreuse, les ensembles pris en compte se baseront sur les dynamiques à l'oeuvre en 2017, qui sont une continuité de celles de 2006 :

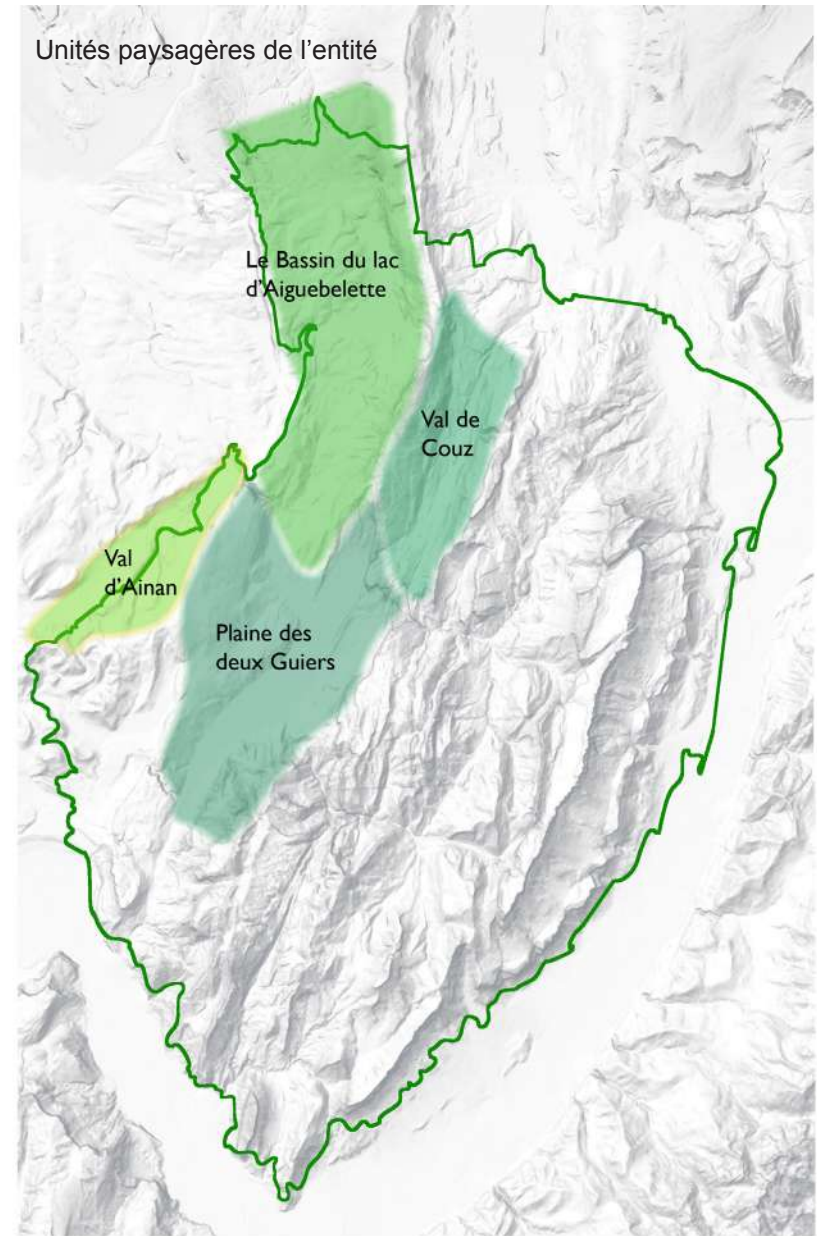
- L'AVANT-SCENE VIVANTE DU MASSIF DE CHARTREUSE
- LE CŒUR DU MASSIF, CLAIR OBSCUR RURAL
- LA COURONNE PÉRI-URBAINE, NOUVEAU SEUIL DU MASSIF

Les constats et enjeux sont structurés selon trois catégories : les infrastructures et activités (aménagements et gestion), les structures paysagères (agriculture, élevage, sylviculture et environnement) et les formes d'habitat (urbanisme réglementaire, architecture et espaces publics).

Trame verte et bleue
carte réalisée par INDDIGO



Unités paysagères de l'entité



1.3. L'avant-scène vivante du massif de Chartreuse

On croit souvent que le massif de Chartreuse est une forteresse entourée d'escarpements infranchissables. A l'Ouest, les collines de Chartreuses constituent pourtant la part bocagère et vallonnée du massif, ouverte sur la plaine dauphinoise, et où s'exprime l'eau, comme nulle part. L'activité de ce pays ne doit pas banaliser ce territoire rural si complémentaire des montagnes voisines.



1.3.1 Constats

Relief et réseau
carte réalisée par INDDIGO



Infrastructures et activités : constat

Au carrefour des territoires, une avant-scène plurielle et peu identifiée

Les paysages collinaires de Chartreuse ne correspondent pas à l'image d'Épinal des paysages montagnards chartrouisins et sont naturellement rattachés aux **paysages ruraux dauphinois**.

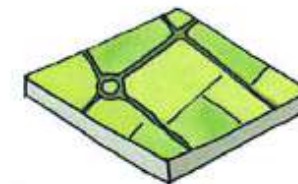
Ce territoire de transition est composé de petits bassins de vie assez cloisonnés et divers dans leurs formes. Chacun est orienté vers une agglomération différente et sa perception est dictée par sa propre topographie et sa voie d'accès : le bassin d'Aiguebelette (accès direct par l'autoroute A43), le val d'Ainan (bassin du lac de Paladru), le val de Coux (tourné vers Chambéry), et la plaine des Guiers, respiration centrale traversée par toutes les voies du secteur, qui fait le lien avec tous les autres ensembles paysagers du PNR de Chartreuse.

Les unités paysagères de l'avant-pays sont invervées par un **réseau viaire en étoile**, au profil varié qui alterne des vues ouvertes, des paysages de bocage, des espaces boisés et des traversées de zones économiques, pavillonnaires et de bourgs anciens. Les routes, bien que variées et parfois remarquables ne sont pas considérées comme des axes de découverte du territoire et la position stratégique des Échelles, au carrefour du PNR de Chartreuse n'est pas lisible et valorisée. L'intégration du bassin d'Aiguebelette dans le PNR pose la question d'une nouvelle porte d'entrée par l'A43.

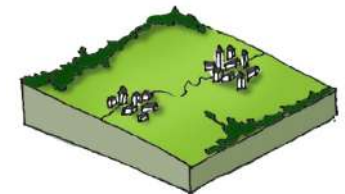
motifs paysagers



Vallons et collines aux crêtes boisées de feuillus



Réseau de routes départementales



Hameaux égrainés le long de l'axe principal

Structure paysagère : constat

Pressions sur les paysages traditionnels d'échelle communale

Ce territoire polymorphe, dont les paysages variés manquent probablement de reconnaissance, porte pourtant des ambiances rurales devenues rares de bocage typiquement dauphinois qui forment un parfait **contrepoint aux paysages montagnards de Chartreuse** toujours présents en fond de perspective.

Plus qu'ailleurs, l'eau est présente par le **lac, les tourbières, rivières et canaux**. Cette singularité distingue là encore l'avant-pays de la Haute-Chartreuse.

L'agriculture et l'élevage prennent des formes variées qui donnent une certaine diversité aux finages. Les structures paysagères sont donc variées mais **en cours de banalisation** dans le val de Couz, voir de recul dans la plaine des Guiers et les abords du lac d'Aiguebelette. Les exploitations se développent en regroupant les parcelles et faisant perdre l'échelle locale et domestique au **bocage qui se déstructure**. Les parcelles difficiles, comme les fonds de vallons et coteaux pentus, s'enrichissent. Le **mitage urbain** constitue également une contrainte à l'agriculture traditionnelle.

Le Val d'Ainan porte encore une morphologie rurale résiliente qui s'accommode de la pression foncière modérée de Voiron.

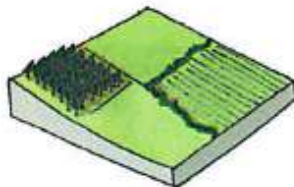
Le Val de Couz est bordé de relief montagneux dont la couverture forestière progresse au fil du recul agricole : en cela, il porte certains des enjeux du massif montagneux qui le borde.



Ripisylves et haies bocagères



l'arbre sous toutes ses formes



Agriculture diversifiée (prairies, vergers, maraichage)



Urbanisation résidentielle diffuse et zones d'activités



Villages points de repères



poches agricoles résiduelles

Formes d'habitat : constat

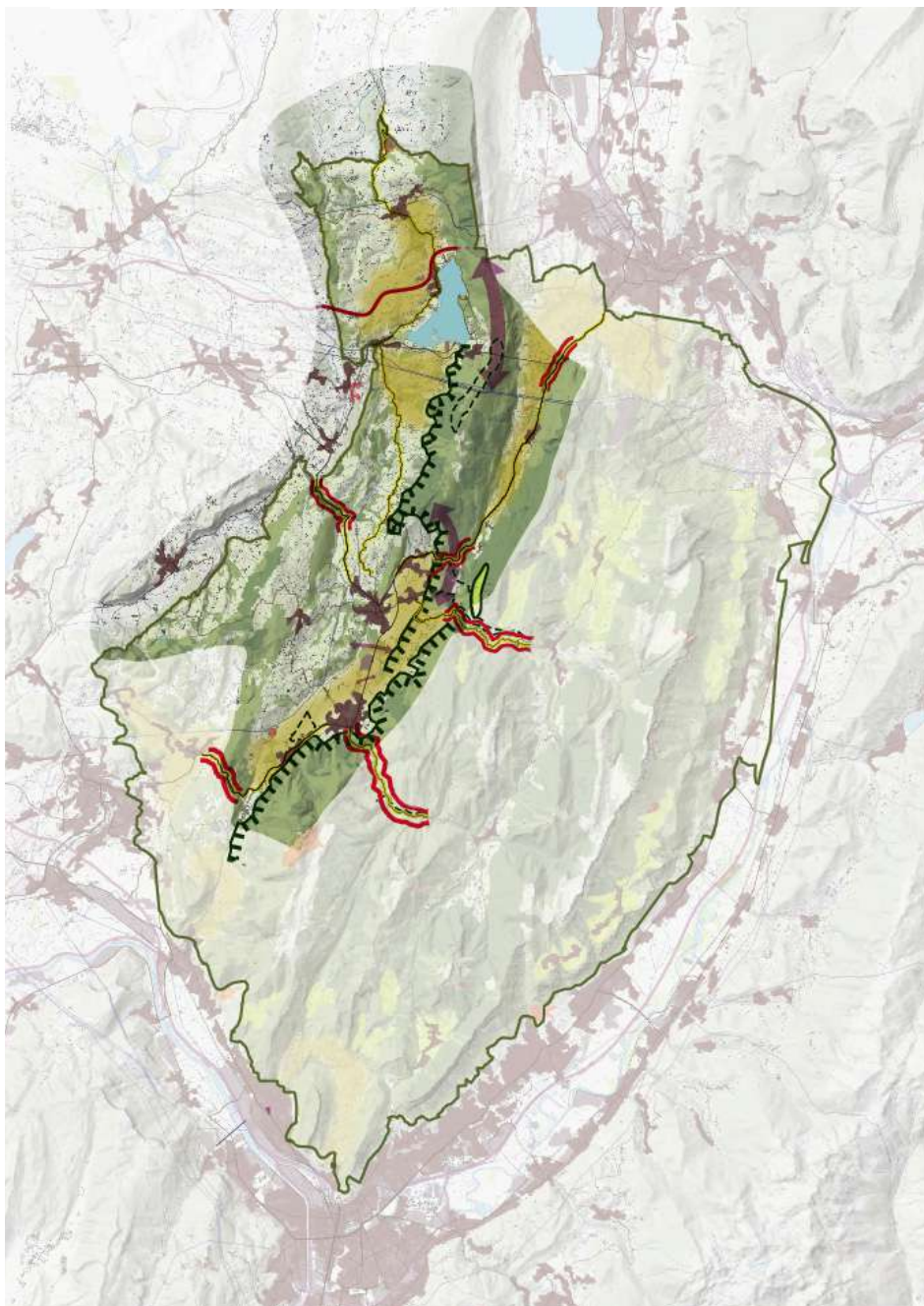
La voiture grand agent de banalisation du tissu urbain et villageois

Cette partie du PNR vit dans un écart relatif vis-à-vis des trois agglomérations locales et présente donc un **tissus d'activité persistant** et une **pression foncière modérée** mais néanmoins visible. Celle-ci varie selon les secteurs : le bassin d'Aiguebelette connaît une poussée pavillonnaire, en lien avec les besoins de l'agglomération chambérienne et la facilité de desserte par l'A43. Les bourgs (Novalaise, Saint-Joseph-de-rivière, etc...) conservent une **structure villageoise compacte** bien que déclinante mais s'étalent par extensions successives, notamment sur des secteurs en habitat traditionnel diffus. Les routes et lignes de coteaux conduisent l'avancée pavillonnaire.

Dans la plaine des Guiers, les pôles urbains de Entre-deux-Guiers / les Échelles et Saint-Laurent-du-Pont au Sud portent des enjeux spécifiques de **patrimoine bâti artisanal et industriel historique** abandonnés. Sur ces 2 pôles urbains, on constate une urbanisation dite de périphérie qui perturbe les limites urbaines et minéralise le cadre de vie par l'**omniprésence de l'automobile** qui occupe tout l'espace public ou le dénature complètement. La juxtaposition de constructions aux fonctions différentes (habitat, activités) entraîne également une perte de lisibilité des proportions urbaines anciennes qui s'ajoute à une profusion de signalétique et de mobilier urbain.

Les **zones économiques** font la richesse de ce secteur, mais perturbent la lecture de l'ampleur géographique de la plaine des Guiers.

1.3.2 Enjeux



© Olivier Pasquet

Infrastructures et activités :

Améliorer l'attractivité de l'avant-scène en travaillant la lisibilité paysagère des parcours et des offres de loisirs

Aménagements

- *** Aménager les accès, stationnements et itinéraires dans les sites remarquables et les sites de loisirs liés à l'eau dont le lac d'Aiguebelette pour un public le plus large possible tout en préservant les qualités paysagères et environnementales des sites d'accueil et en limitant les conflits d'usages avec les activités agricoles et sylvicoles
- *** Identifier et entretenir de manière intégrée les points de vues sur la plaine et les silhouettes de villages encore bien lisibles, ainsi que les chemins de randonnée
- ** * Faire de l'échangeur A43 d'Aiguebelette une entrée qualitative et lisible du PNR de Chartreuse

Gestion

- *** Gérer les RD1006, 520 et 921 en tant qu'axes du quotidien sécurisés et ouverts sur les paysages
- ** * Gérer le défilé des Echelles en tant qu'axe remarquable de découverte des paysages
- ** * Gérer les routes communales en tant qu'itinéraires au caractère rural préservé



© Olivier Pasquet



© Olivier Pasquet

Structure paysagère

Mettre en valeur les paysages ruraux bocagers et diversifier les motifs agricoles dans la plaine des deux Guiers

Agriculture et élevage

- *** Contenir l'avancée de la friche sur les espaces agricoles en considérant la lisière comme une structure paysagère à part entière
- ** Identifier et soutenir la diversité des exploitations agricoles capables d'accentuer la diversité paysagère du terroir (prairies de fauches, pâtures, maraichage, vergers, haies bocagères, canaux, alignements d'arbres, marais et tourbières, ...) et le parcellaire typique qui suit les courbes de niveau ;
- ** Encourager l'installation de nouveaux exploitants agricoles et la modernisation des exploitations existantes
- ** Valoriser les multiples formes de l'arbre : isolé, bosquet, forêt, ripisylve, vergers
- ** Encourager l'intégration paysagère des productions maraîchères et arboricoles intensives ;

Environnement

- ** Mettre en valeur les zones humides de forte valeur patrimoniale et paysagère
- ** Créer des corridors écologiques s'appuyant sur les éléments agricoles et naturels existants (cours d'eau, boisements, prés, ...)

Sylviculture

- ** Favoriser une activité sylvicole durable et diversifiée
- ** Améliorer l'impact paysager des boisements et ouvrages de stabilisation des coteaux

Formes d'habitat

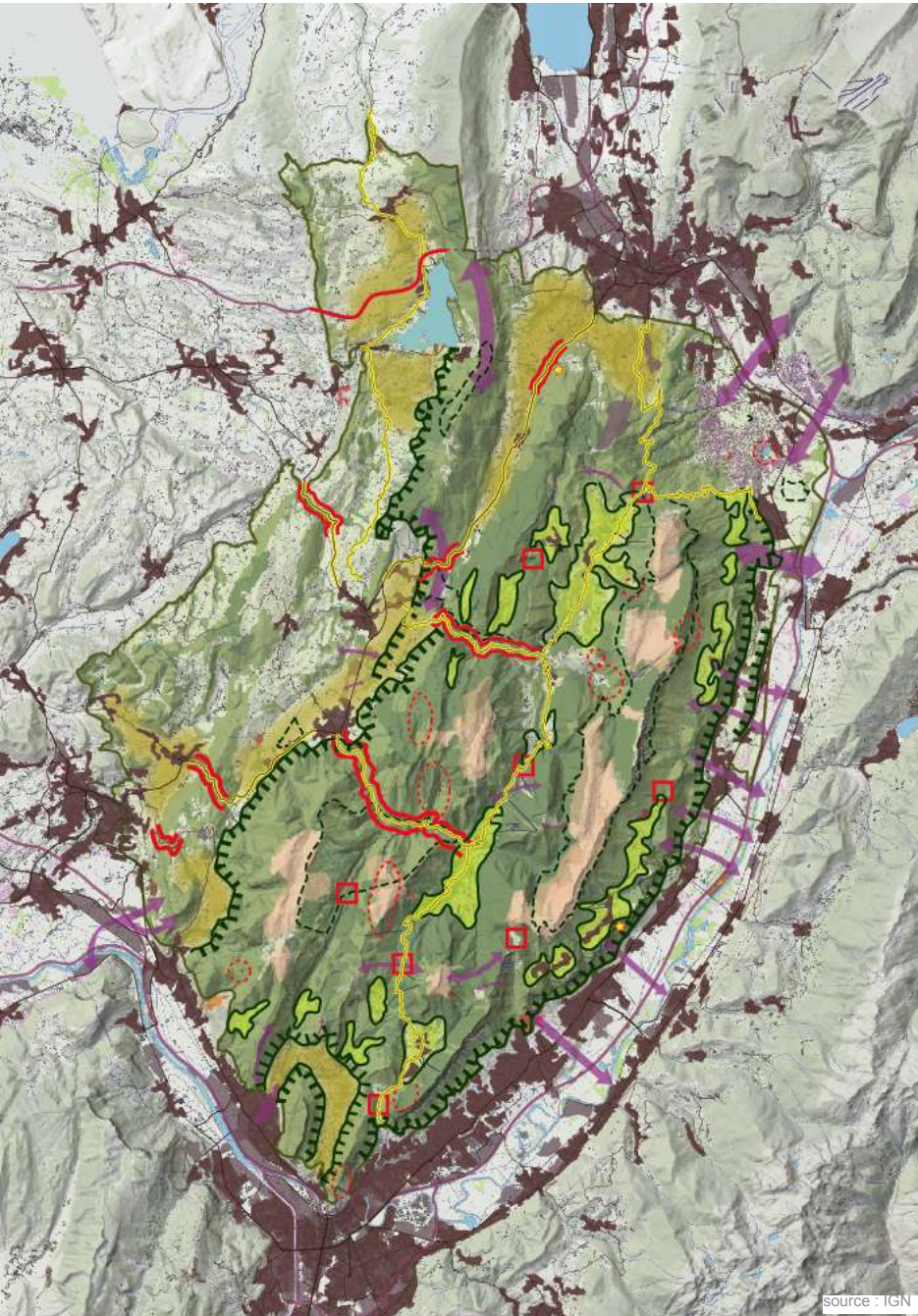
Préserver l'identité rurale et agricole des villages et densifier les bourgs de plaine

Urbanisme réglementaire

- *** Stopper le mitage et l'étalement urbain le long des routes
- *** Privilégier une densification intégrée au niveau des bourgs et des hameaux
- ** Garantir des « coupures vertes » afin de limiter l'effet « continuum urbain », notamment en s'appuyant sur les éléments agricoles et naturels existants (cours d'eau, boisements, prés, ...) et sur les corridors écologiques à créer

Architecture et espaces publics

- *** Privilégier des réhabilitations harmonieuses valorisant l'architecture traditionnelle (habitat typique en pisé ou pierre calcaire)
- ** Mettre en valeur les éléments industriels patrimoniaux ;
- ** Préserver le cadre de vie des centre-bourgs en favorisant la création d'espaces publics de qualité qui s'appuient sur l'identité des villages et hameaux et notamment la présence d'eau en coeur de bourgs



périmètre d'étude de révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse

Infrastructures et activités

- Aménagements
- Gestion

- route remarquable
- gorge ou seuil physique
- col
- site touristique
- domaine skiable
- route
- autoroute

Structure paysagère

- Agriculture et élevage
- Sylviculture
- Environnement

- front boisé structurant
- agriculture en secteur périurbain
- clairière agricole
- Natura 2000
- alpage
- boisement de conifères et feuillus

Formes d'habitat

- Urbanisme réglementaire
- Architecture et espaces publics

- tâche urbaine
- habitat dispersé
- corridor écologique et coupures vertes

2.5. synthèse des enjeux

LES COLLINES, AVANT-SCÈNE VIVANTE DU MASSIF DE CHARTREUSE

On croit souvent que le massif de Chartreuse est une forteresse entourée d'escarpements infranchissables. A l'Ouest, les collines de Chartreuses constituent pourtant la part bocagère et vallonnée du massif, ouverte sur la plaine dauphinoise, et où s'exprime l'eau, comme nulle part. L'activité de ce pays ne doit pas banaliser ce territoire rural si complémentaire des montagnes voisines.

Améliorer l'attractivité de l'avant-scène en travaillant la lisibilité paysagère des parcours et des offres de loisirs

Mettre en valeur les paysages ruraux bocagers et diversifier les motifs agricoles dans la plaine des deux Guiers

Préserver l'identité rurale et agricole des villages et densifier les bourgs de plaine

LA HAUTE-CHARTREUSE, CŒUR DU MASSIF ET CLAIR OBSCUR RURAL

La Haute-Chartreuse concentre tous les éléments constitutifs de l'identité chartrosine. Ses paysages sont soumis à la figure forestière si sombre et attractive à la fois, qui gagne peu à peu du terrain devant les contraintes de l'agriculture de moyenne montagne. Le paysage est ici davantage un projet collectif qu'une somme de conséquence individuelles : c'est une richesse à protéger.

Défendre l'espace ouvert comme condition du paysage

Présenter à la fois le sublime et le fragile des paysages du massif

Renforcer les liens villageois

LES BALCONS DE CHARTREUSE, UNE COURONNE PÉRI-URBAINE DEVENUE UN NOUVEAU SEUIL DU MASSIF

C'est la partie du massif de Chartreuse qui a le plus évolué depuis la création du Parc naturel régional. La structure traditionnelle est bouleversée par les nouveaux usages et modes de vie. Plus que tout autre, ce secteur tampon entre les agglomérations et le cœur montagnard doit se réinventer pour garder un cadre de vie qualitatif et une identité particulière.

Renforcer la morphologie villageoise dans la pente en contraste avec une plaine urbaine à restructurer

Promouvoir une agriculture périurbaine viable capable d'éviter l'enfrichement et la banalisation des coteaux

Cadrer la fréquentation de loisirs par des aménagements intégrés